DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE CUVERVILLE

ARRETE N° 2026.96

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de la Commune de CUVERVILLE,

VU le code général de la fonction publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération n° 2007.85 du 02/07/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
VU l'arrêté n° 2021.135 du 03/12/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Avancement au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LELIEVRE Mélanie	Adjoint d'animation	01/09/2026

Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PACEY Nathalie	Adjoint technique	01/09/2026
YETER Yurdagül	Adjoint technique	01/09/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Cuverville, le 01 juillet 2026

P°/Le Maire et par délégation,
La Secrétaire Générale de Mairie,

MAIRIE DE CUVERVILLE 14840 Calvados

Laëtitia BERNARD

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr